

CLAP LA MÉDIATHÈQUE ! - CONCOURS DE CLIP

La médiathèque municipale est ouverte à tous dans l'Abbaye royale depuis 1988. Si elle est de plus en plus fréquentée, elle n'est, malgré tout, pas encore connue de tous les jeunes qui vivent ou étudient à Saint-Jean-d'Angély. De plus, s'ils savent qu'elle existe, ils ne savent pas toujours ce qu'on peut y trouver ou y faire.

Ce concours de clip est l'occasion pour ceux qui fréquentent la médiathèque de la faire connaître telle qu'ils la voient et peut-être de donner envie à ceux qui n'y sont jamais entrés d'oser pousser la porte.

COMMENT S'INSCRIRE ?

La participation à ce concours est gratuite et implique l'entière acceptation de ce règlement.

Ce concours est ouvert **du 8 juillet au 23 novembre 2024** et concerne tous les **jeunes entre 12 et 18 ans**.

Pour participer, les candidats doivent s'inscrire, seul ou en équipe, avant le 3 novembre 2024 à l'adresse mediatheque@angely.net ou directement à la médiathèque municipale de Saint-Jean-d'Angély située dans l'Abbaye royale (entrée cour des Angériens).

Pour les participants(e)s mineur(e)s, l'autorisation parentale ci-après est obligatoire.

COMMENT PARTICIPER ?

Les candidats peuvent utiliser différents supports pour réaliser leur production (caméra, téléphone portable, etc.).

La vidéo devra être accompagnée :

- 1- Du nom de l'auteur du clip, de son titre ainsi que d'une adresse mail et un N° de téléphone pour pouvoir être contacté,
- 2- Du règlement signé et précédé de la mention « lu et accepté »,
- 3- De l'autorisation parentale signée,
- 4- Des informations obligatoires (droits d'auteur, autorisations au droit à l'image).

Tout dossier incomplet ou reçu après le 3 novembre 2024 minuit ne pourra pas concourir, sans que les candidats ne disposent de recours contre les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter l'opération et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence autant que de besoin.

QUEL CONTENU ET QUELLES MODALITÉS ?

La vidéo ne doit pas excéder 5 minutes et doit être en format paysage.

Les candidats peuvent laisser cours à leur imagination mais doivent mettre en scène et en valeur la médiathèque de Saint-Jean-d'Angély.

Chaque vidéo doit être produite (du tournage au montage) intégralement par un (des) jeunes inscrit(e)s. Il est interdit d'avoir recours aux services d'un vidéaste professionnel et de se servir d'images/audios non libres de droit (des sites proposent des contenus libres de droit : pixabay, unsplash, etc.).

Les candidats peuvent choisir les supports techniques et de montage.

Toute personne figurant sur la vidéo doit fournir une autorisation de participation et de diffusion signée par lui-même si majeur, ou par ses responsables légaux si mineur (formulaires en annexe).

Quand tous les clips seront récoltés, les vidéos seront mises en ligne sur la page YouTube de la Ville ainsi qu'en lien sur les réseaux sociaux. Chaque participant(e)s devra impérativement attendre cette mise en ligne pour faire marcher son propre réseau et ainsi récolter un maximum de likes.

QUI VOTE ET QUI GAGNE ?

À l'issue de la date limite de remise des vidéos, un jury composé de jeunes usagers de la médiathèque, d'agents et d'élus de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, sélectionnera les lauréats du concours qui seront récompensés par le Prix **CLAP TA MÉDIATHÈQUE** ! Un prix du public sera décerné au clip ayant récolté le plus de likes sur la page Youtube de la Ville.

REMISE DES PRIX

Le **jeudi 28 novembre à 18h30 au Cinéma** de Saint-Jean d'Angély, les clips en compétition seront diffusés sur grand écran et la remise des prix se fera à l'issue de cette diffusion.

UTILISATION

Les clips pourront faire l'objet d'une présentation sur les supports de la Ville de Saint-Jean-d'Angély (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, etc.). Les choix de publication et de diffusion relèvent de la seule responsabilité de la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Les vidéos sont considérées sans valeur commerciale. La participation personnelle à ce concours vaut acceptation expresse par l'auteur des termes de ce règlement. Il est rappelé l'application du code L.121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle sur le respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Toutefois, l'auteur ne revendiquera aucun droit particulier ni ne pourra exercer de recours envers la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

En accord avec la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données), les participant(e)s à ce concours bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, il suffira d'en faire la demande auprès de la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Organisé par la ville de Saint-Jean-d'Angély.

À :

Signature du Candidat

Le :

Précédé de la mention « lu et accepté »

AUTORISATION PARENTALE

DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE CLIP

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Demeurant

Ville

Code Postal

Téléphone

Courriel

Représentant légal (père, mère, tuteur *) de l'enfant :

(Nom, Prénom)

Né(e) le

À

Accepte que mon enfant participe au concours organisé par la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Je déclare avoir pris connaissance du principe de ce concours, de son règlement et des conditions de cession des droits liés au projet (droits à l'image et utilisation des vidéos).

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal :

Signature du mineur mentionné :

* Barrer les mentions inutiles

DROITS D'AUTEUR

Droits d'auteurs

Je soussigné(e), co-auteur d'une vidéo réalisée dans le cadre du concours **Clap ta médiathèque !**, place mon œuvre sous la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France (CC BY-NC-ND 3.0 FR).

Par là même, j'autorise la copie et la diffusion de cette vidéo sous tout format, dans la mesure où celle-ci n'est pas modifiée, que l'usage est non-commercial et que le nom des auteurs apparaît.

À, le

Signature du ou des responsables légaux

DROIT À L'IMAGE

(à reproduire si besoin est)

Droit à l'image des personnes filmées

Je soussigné(e), déclare être informé(e) d'avoir été filmé(e) et de figurer dans un film dans le cadre du concours **Clap ta médiathèque !** Je donne le droit à l'auteur de ce film de le diffuser, sans que mon nom n'apparaisse, notamment sur internet, les réseaux sociaux, et en projection lors d'événements ouverts à un large public.

À, le

Signature du ou des responsables légaux

Droit à l'image des personnes filmées

Je soussigné(e), déclare être informé(e) d'avoir été filmé(e) et de figurer dans un film dans le cadre du concours **Clap ta médiathèque !** Je donne le droit à l'auteur de ce film de le diffuser, sans que mon nom n'apparaisse, notamment sur internet, les réseaux sociaux, et en projection lors d'événements ouverts à un large public.

À, le

Signature du ou des responsables légaux